

**Compte rendu du Conseil municipal  
du mercredi 02 février 2022  
à 18 heures**

L'an deux mille vingt et un, le mercredi 02 février à 18 heures, le conseil municipal de Saint-Quay-Perros, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Olivier HOUZET, Maire.

**Etaient présents : Olivier HOUZET, Maire, Gaëlle URVOAS, Marcel LE BOZEC, Nolwenn BRIAND, Christian DAGORN, Adjoint, Hervé LE BONNIEC, Nathalie LE DILAVREC, Claire BILLE BIZE (jusqu'à 19h), Josiane REGUER, Joël LE DROUGMAGUET et Gisèle LE GUILLOUZER, Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.**

**Absent.e.s ayant donné procuration :**

**Omar ABDELMOUMENE, procuration à Marcel LE BOZEC**

**Armelle JEGOU, procuration à Nathalie LE DILAVREC**

**Yves DAVOULT, procuration à Josiane REGUER**

**Claire BILLE-BIZE, procuration à Hannah ISSERMANN à partir de 19 heures**

**Secrétaire de séance : Gisèle LE GUILLOUZER est désignée secrétaire de séance.**

Le quorum atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Monsieur le maire ouvre la séance et demande aux membres du conseil municipal l'autorisation de modifier la chronologie des points traités à l'ordre du jour. Le point d'avancement des dossiers en cours sera traité après le point Convention Accueil de Loisirs Louannec, en raison du départ de Madame Claire BILLE-BIZE à 19 heures.

Demande acceptée.

Monsieur le Maire rappelle ensuite l'ordre du jour :

- Points communaux :
  - Compte rendu du conseil du 02 décembre 2021
  - Bilan financier 2021
  - Convention Accueil de loisirs Louannec
  - Point d'avancement dossiers en cours :
    - Plan guide aménagement du bourg
    - Etude route départementale 788
    - Biodiversité : restitution et présentation publique le 22.03.2022
  - Rénovation de l'éclairage public
  - Travaux électriques Place de la Mairie
  - Travaux au stade
  - Lotissement de Roudou Anton, point d'avancement
  - Nom du lotissement de Crec'h Min
  - Dénomination de lieux publics

- Stade, cimetières
- Dénomination des nouvelles voies
- Plaques de rues : choix, matériaux, coût, disposition
- Vente d'une bande de terrain communal
- Bien sans maître cadastré BR23
  - Points Communautaires :
- Convention cadre pour la réalisation de prestations de services entre commune et communauté
  - Questions diverses selon règlement intérieur
- la mission argent de poche (Omar Abdelmoumene),
- la grainothèque (Hervé Le Bonniec)

**Objet : Compte rendu du Conseil Municipal du 02 décembre 2022**

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le compte rendu de conseil municipal du 02 décembre 2021.

A l'unanimité des membres, le compte rendu est approuvé.

**Objet : Convention Accueil de Loisirs Louannec**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le CIDS a été dissous au 31 décembre 2021 à la demande du maire de Louannec.

Il explique ensuite qu'il a demandé, avec Madame Armelle JEGOU et les maires des communes membres du CIDS, qu'une convention reprenant les mêmes termes que la convention du CIDS soit établie pour un accueil de loisirs géré directement par la commune de Louannec.

Lecture de la convention par Monsieur le Maire :

C O N V E N T I O N

Accueil de loisirs Louannec

Entre les deux parties suivantes :

L'une dénommée Mairie de LOUANNEC, représentée par Monsieur Gervais EGAULT, Maire autorisé par le Conseil Municipal, par délibération en date du 26 janvier 2022

Et la commune de Saint-Quay-Perros représentée par Olivier HOUZET, Maire, Autorisé par Délibération du Conseil Municipal en date du .....

**Article 1** : La commune de Louannec s'engage à accueillir les enfants de Saint-Quay-Perros à l'A L S H les mercredis des semaines scolaires et les semaines des vacances scolaires.

**Article 2** : Le tarif appliqué aux enfants domiciliés à Saint-Quay-Perros et aux enfants scolarisés à Saint-Quay-Perros (Si la commune de domiciliation de l'enfant n'a pas de

convention avec la mairie de Louannec) sera le même que celui appliqué aux louannecains avec application du quotient familial le cas échéant. Ce quotient familial sera à fournir par la famille lors de la constitution du dossier.

**Article 3** : La commune de Saint-Quay-Perros s'engage à payer directement à la commune de Louannec sur présentation d'un état de présence et d'un titre, la différence entre le tarif appliqué à la famille et le tarif pour les extérieurs (cf. grille des tarifs Louannec ).La facturation sera trimestrielle .

**Article 4** : La grille des tarifs des ALSH de la commune de Louannec sera votée annuellement par le conseil municipal de Louannec.

**Article 5** : Cette convention est valable pour la période de 2022 à 2026 et renouvelable par tacite reconduction.

La convention pourra être dénoncée par les 2 parties 3 mois minimum avant le 31 décembre de l'année en cours.

Madame Josiane REGUER rappelle que la commune finançait la différence entre le tarif appliqué aux extérieurs et le tarif payé par les familles (tarif louannecain). Elle demande si la commune va payer pour les enfants des autres communes.

Monsieur le Maire répond que la commune financera la différence aussi pour les enfants scolarisés à Saint-Quay-Perros mais domiciliés dans une autre commune. Monsieur le Maire précise que cela a été un choix de ne pas faire de différence entre les enfants scolarisés à Saint-Quay-Perros.

Madame Josiane REGUER comprend que les tarifs de la cantine scolaire soient les mêmes pour les enfants domiciliés et non domiciliés à Saint-Quay-Perros car elle est proposée par la commune mais elle s'interroge sur le financement des activités périscolaires en dehors de la commune.

Monsieur le maire explique qu'il s'agit d'un choix qui participe à l'attractivité de l'école, les enfants inscrits à l'école de Saint-Quay-Perros profitent des tarifs préférentiels du centre de loisirs de Louannec.

S'agissant du coût, Monsieur le Maire précise que la somme reste limitée, en 2021 la commune a payé 405 euros au CIDS pour 31 périodes d'inscription.

Cette convention permet aux enfants de la commune et de l'école de bénéficier de tarifs comparables à ceux du centre de loisirs de Perros-Guirec qui accueillent également les enfants de la commune. La convention offre la possibilité aux familles de choisir entre le centre de loisirs de Perros-Guirec et celui de Louannec.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de l'autoriser à signer la convention.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres, le conseil municipal :

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec la mairie de Louannec pour l'accueil des enfants domiciliés à Saint-Quay-Perros, ainsi que les enfants scolarisés à l'école Albert Jacquard, les mercredis en période scolaire et pendant les vacances scolaires.

Madame Claire BILLE-BIZE profite de ce point pour présenter la démarche citoyenne entreprise avec des jeunes de la commune.

Les premiers ateliers ont eu lieu pendant vacances de Noël dans un contexte difficile en raison de la crise sanitaire liée à la covid 19.

Madame Claire BILLE-BIZE indique que les jeunes ont été accueillis sur deux après-midi, l'objectif étant de leur proposer un temps de réflexion sur différents sujets en lien avec les valeurs de la commune et d'autres thématiques qu'ils auront choisies. Pour la période de Noël les thématiques retenues ont porté sur la solidarité et le faire ensemble ainsi que le bien commun.

Lors de la première séance les enfants ont réfléchi dans un premier temps sur ces thématiques et dans un second temps ils furent invités à réaliser des actions pour la commune, notamment la décorer.

Lors de la deuxième séance qui a porté sur le même sujet, une invitation a été adressée aux anciens dans le cadre d'une démarche intergénérationnelle. L'apprentissage du bien commun a été proposé aux enfants pour les amener à s'engager dans la commune. Les anciens furent invités à partager avec eux leurs réflexions et leurs actions. Madame Claire BILLE-BIZE précise que deux anciens ont participé à la séance. Elle ajoute que le projet proposé aux jeunes est très clair mais que le lien intergénérationnel n'a pas été forcément bien compris. Une deuxième session est programmée la première semaine des vacances de février sur le thème de « l'amitié » et de « l'âge pour l'amitié » avec pour question : Est-ce qu'on a besoin d'avoir le même âge pour créer un lien d'amitié. La réflexion porte sur le lien de génération. Il y a 12-15 enfants inscrits.

Madame Claire BILLE-BIZE explique que les anciens de la commune qui ont des petits enfants peuvent venir avec eux même s'ils n'habitent pas la Saint-Quay-Perros. Pour la deuxième journée des vacances, l'âne Marius qui sera la mascotte va accompagner les enfants lors d'une balade. Les invitations pour les anciens seront réalisées par les enfants. Madame Claire BILLE-BIZE précise que six anciens sont déjà inscrits.

Madame Claire BILLE-BIZE fait savoir qu'elle a pris contact avec différentes associations pour leur présenter la démarche. Des personnes sont venues et elles ont expliqué qu'elles étaient intéressées de venir philosopher avec les enfants.

Une troisième session sera proposée pendant les vacances d'avril. Les thèmes et sujets sont encore en réflexion mais ils traiteront probablement des « générations » avec la question : qu'est-ce qu'une vie réussie ?

Les ateliers sont ouverts aux kénanais. Le projet s'inscrit dans la continuité du projet d'école sur le bien vivre ensemble.

L'objectif de la démarche est de créer du lien avec les jeunes le plus tôt possible avec la volonté de faire perdurer ce lien quand les jeunes auront quitté la commune ou qu'ils seront rentrés au collège.

Cette démarche permet aux jeunes de basculer ensuite sur le dispositif « argent de poche » en ayant une bonne connaissance de la commune.

## **Objet : Point d'avancement dossiers en cours :**

- Plan guide aménagement du bourg

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la phase diagnostic du plan guide a été présentée à la sous-préfecture, la DDTM et aux différents partenaires de la commune.

Le plan guide entre dans la dernière phase qui correspond à la phase d'esquisse, de proposition, de programmation budgétaire et de phasage.

Le comité technique travaille de façon régulière en Visio et en présentiel avec l'atelier d'Iris Chervet. Deux comités techniques se sont tenus lors des dix derniers jours. Un dernier comité technique est programmé la semaine prochaine pour préparer le comité de pilotage qui aura lieu le 22 février. Une commission de développement du territoire sera programmée avant le comité de pilotage pour une présentation en interne du projet.

Le comité de pilotage du 22 février va acter la fin du plan guide dans sa partie construction, démarche avec les élus. Une séance publique de restitution est programmée le 9 mars en présence du cabinet Iris Chervet, les différents intervenants, les élus et les citoyens. Les objectifs de la réunion seront de prendre en compte les critiques des citoyens autant que possible et d'établir la suite du calendrier en sachant que la priorité porte sur une démolition rapide de l'ancienne école pour que la maison des associations entre en phase opérationnelle.

Monsieur le Maire précise que la partie logement ne pourra pas être totalement portée par la commune, la mission pourra être confiée à un aménageur qui évoluera en parallèle du de la phase 1 du projet d'aménagement de bourg.

Ces deux points pourront démarrer très vite après le mois de mars. Un conseil municipal sera organisé pour traiter de la suite du plan guide.

- Etude route départementale 788

Le département, Lannion-Trégor Communauté et les quatre communes membres du Comité de pilotage (CoPil) de l'étude de trafic de la RD788-Lannion-Perros vont se réunir le 24 février, à la maison du département pour avancer sur ce dossier.

L'ordre du jour du « CoPil » sera :

- Bilan de la phase de recueil de données de circulation et de diagnostic ;
- Présentation de la modélisation envisagée;
- Validation de 5 scénarios d'expérimentation à comparer entre eux. Monsieur le Maire précise qu'il ne connaît pas encore les 5 scénarios et va demander à en avoir connaissance avant le comité.

Les éléments du comité seront présentés en conseil municipal et en comité de développement du territoire.

- Biodiversité : restitution et présentation publique le 22.03.2022

Les étudiants en Master2 de l'université de Bretagne viendront présenter leur travail le 22 mars prochain, lors d'une réunion publique à laquelle tout Kénaçais est invité mais aussi les services de LTC et les habitant.e.s des communes voisines. Cette restitution sera l'occasion pour tous de se rendre compte du potentiel en biodiversité de notre commune, des outils à mettre en place pour la conserver et l'améliorer. Des préconisations seront faites, et une organisation de la phase suivante sur des espaces à enjeux (à intérêts spécifiques ou demandant une attention particulière) sera proposée.

### **Objet : Bilan financier**

#### **Madame Gaëlle URVOAS, Adjointe aux finances**

Madame Gaëlle URVOAS explique que le bilan financier permet d'étudier les résultats de l'année 2021 et de réfléchir à la préparation du prochain budget. Elle ajoute que malgré cette présentation, le compte administratif sera voté lors de la séance budgétaire.

Madame Gaëlle URVOAS fait une présentation des réalisations 2021 :

Dépenses de fonctionnement : 922 453,20 €  
Recettes de fonctionnement : 1 256 039,63 €  
Résultat : 333 586,43 €

Dépenses d'investissement : 437 165,62 €  
Recettes d'investissement : 872 843,48 €  
Résultat : 435 677,86 €

Résultat final :  $333\,586,43 + 435\,677,86 = 769\,264,29$  €  
Restes à réaliser en dépenses d'investissement : 25 752,00 €

En fonctionnement :

Les dépenses de chauffage ont diminué à la suite de la fermeture des anciens locaux. Il y a une différence par rapport à 2020 sur la ligne location mobilière car il y a eu la location de la sono.

Les frais sur les bâtiments sont en augmentation en raison d'expertises Apave sur le bâtiment de l'ancienne école et de la salle Yves GUEGAN.

Certains véhicules ont subi d'importantes réparations d'où une augmentation des dépenses.

Madame Gaëlle URVOAS explique que les dépenses de formation sont limitées car les agents bénéficient de formations dispensées par les financé par cotisations sur le salaire.

Une partie des dépenses « autres frais divers » au compte 6188 correspondent au versements sur le compte guso pour les artistes. Des subventions ont été reçues en contrepartie.

La ligne « publications » est en augmentation cette année en raison de la création de la maquette du journal communal, cette dépense est ponctuelle.

Madame Gaëlle URVOAS explique les frais de communication devraient diminuer car la mairie loue un photocopieur qui permet l'impression d'affiche en couleur, le recours aux entreprises d'impression n'est plus nécessaire.

Les charges de personnel sont conformes aux prévisions budgétaires.

Il y aura moins de dépenses « personnel extérieur » en 2022 car les agents ont été titularisés.

Les charges de gestion courante sont conformes aux montants budgétés.

Monsieur le maire fait savoir que la diminution des plages horaires de l'éclairage public pendant le confinement a entraîné une baisse d'environ 2 000,00 € de charge d'électricité.

Madame Gisèle LE GUILLOUZER demande des explications sur les honoraires divers. Madame Gaëlle URVOAS explique qu'il s'agit du projet d'école avec l'Association Seve, du financement de l'étude du soir et la participation de la commune au CIDS

Madame Gaëlle URVOAS précise que la commune a fait l'acquisition en 2021 de cinq cavurnes pour le cimetière pour 6 600,00 € (compte 60632).

Madame Gaëlle URVOAS indique que les frais de personnel du cuisinier ont été pris intégralement en charge par la commune ce qui génère une perte de recettes.

En dépenses d'investissement :

Les études prévues au budget ont été réalisées. Il restera à payer une partie en 2022 en reste à réaliser.

Les travaux du lotissement de Crec'h Min sont reportés en 2022.

L'éclairage du tunnel sera à payer en 2022.

La commune n'a pas versé d'aide au primo-accédants. Il sera nécessaire de prévoir une somme au budget 2022 car deux lotissements sont programmés cette année.

La chaudière de la salle Yves GUEGAN a été remplacée.

La commune a fait l'acquisition d'un véhicule électrique. Pour cette opération la commune va percevoir un fonds de concours de 2 100,00 euros de la part de Lannion-Trégor Communauté et 4000 euros de prime à la conversion supplémentaires.

La commune a fait l'acquisition d'équipements numériques pour l'école subventionnés par l'Education nationale à hauteur de 7800 € (à inscrire au budget 2022).

Les ordinateurs de la mairie ont été remplacés. Monsieur le maire précise que les anciens ordinateurs sont réutilisés par la cantine et par l'école.

Pour les plans de relance il reste à financer la signalétique et les plans d'information pour environ 9000 €. Pour le plan de relance 2, il reste à financer un terrassement pour 2 244,00 €.

En recettes d'investissement il faut noter une augmentation des taxes d'aménagement liées aux demandes d'urbanisme.

Madame Gaëlle URVOAS présente ensuite les réalisations par service et précise que la commune a perçu les subventions sollicitées pour les différentes animations.

Madame Gaëlle URVOAS explique que les élus peuvent faire toutes les remarques nécessaires pour améliorer et faire évoluer la présentation.

	2020	2021
<b>services techniques</b>	<b>241 289 €</b>	<b>234 702 €</b>
60611 eau assainissement	507 €	791 €
60612 électricité	2 615 €	2 008 €
60613 chauffage urbain	680 €	- €
60631 Fourniture entretien	6 633 €	4 068 €
60632 F. petit équipmt	2 465 €	5 033 €
60633 F. de voirie	3 186 €	3 280 €
60636 Vêtement de travail	606 €	1 649 €
6064 Fourn. Adm	71 €	119 €
6135 locations mobilières	1 424 €	170 €
61521 Entretien de terrains	1 007 €	2 275 €
615221 Entretien de bâtiments publics	- €	852 €
615228 Entretien et réparation autres bâtiments	- €	127 €
615231 Entretien des voies	1 375 €	1 322 €
615232 Entretien et réparations réseaux	134 €	226 €
61551 Entretien mat roulant	138 €	950 €
61558 autres biens mobiliers	487 €	190 €
6156 Maintenance	137 €	84 €
6182 Doc. Général et technique	193 €	156 €
6262 Frais de télécom	772 €	720 €
personnel	218 858 €	210 681 €

<b>emploi d'été</b>	2020	2021
personnel	2 519 €	5 510 €

	2020	2021
<b>véhicule</b>	<b>12 280 €</b>	<b>20 198 €</b>
60621 Combustibles	5 599 €	8 479 €
60622 Carburant	595 €	597 €
60632 F. petit équipmt	199 €	24 €
6122 redevances crédit-bail	936 €	
61551 Entretien mat roulant	1 918 €	6 809 €
6161 Primes d'assurances	3 034 €	4 128 €
6237 Publications	- €	160 €
	2020	2021
<b>site centre aéré</b>	<b>318 €</b>	<b>236 €</b>
60611 eau assainissement	157 €	159 €
60612 électricité	162 €	77 €



	2020	2021
<b>éclairage public</b>	<b>17 724 €</b>	<b>18 000 €</b>
60612 électricité	12 827 €	10 075 €
615231 Entretien des voies	- €	1 542 €
615232 Entretien et réparations réseaux	4 897 €	6 383 €

Frelons asiatiques	2020	2021
61521 Entretien de terrains recettes	1 618 € 805	1 357 € 884

	2020	2021
<b>Mairie</b>	<b>141 786 €</b>	<b>150 290 €</b>
60611 eau assainissement	- €	140 €
60612 électricité	1 795 €	1 499 €
60613 chauffage urbain	2 854 €	2 236 €
60632 F. petit équipmt	161 €	50 €
6064 Fourn. Adm	1 567 €	1 570 €
6135 locations mobilières	1 094 €	1 987 €
615221 Entretien de bâtiments publics	- €	187 €
61558 autres biens mobiliers	- €	900 €
6156 Maintenance	5 575 €	6 059 €
6161 Primes d'assurances	8 522 €	8 855 €
6182 Doc. Général et technique	355 €	162 €
6232 Fêtes et cérémonies	- €	335 €
6256 Missions	75 €	238 €
6261 Frais d'affranchissement	1 381 €	2 572 €
6262 Frais de télécom	3 228 €	3 786 €
637 Autres impôts et taxes	- €	
O12 Charges de personnel	115 179 €	119 712 €

	2020	2021
<b>école</b>	<b>21 734 €</b>	<b>20 012 €</b>
60611 eau assainissement	2 010 €	2 574 €
60612 électricité	4 961 €	5 059 €
60613 chauffage urbain	8 574 €	7 515 €
60632 F. petit équipmt	458 €	164 €
6065 Livres	- €	15 €
6067 Fournitures scolaires	173 €	379 €
6135 locations mobilières	346 €	385 €

615221 Entretien de bâtiments publics	2 886 €	438 €	
615228 Entretien et réparation autres bâtiments	1 198 €	825 €	
61558 autres biens mobiliers	692 €	- €	
6156 Maintenance	154 €	164 €	
6228 honoraires divers	- €	1 300 €	seve
6232 Fêtes et cérémonies	- €	640 €	
6248 Divers (transport scolaire)	183 €	- €	
6262 Frais de télécom	100 €	100 €	
O12 Charges de personnel		- €	
6558 Autres contributions obligatoires	- €	453 €	

	2020	2021
<b>maternelle</b>	<b>76 714 €</b>	<b>78 158 €</b>
60623 Alimentation	14 €	15 €
60632 F. petit équipmt		49 €
6064 Fourn. Adm	61 €	
6067 Fournitures scolaires	1 924 €	2 015 €
6135 locations mobilières		205 €
615221 Entretien de bâtiments publics	1 482 €	
6156 Maintenance	97 €	251 €
6228 honoraires divers	93 €	
6248 Divers (transport scolaire)	80 €	1 179 €
6262 Frais de télécom	447 €	456 €
6288 Autres services extérieurs	122 €	
O12 Charges de personnel	72 394 €	73 987 €

	2020	2021
<b>élémentaire</b>	<b>33 647 €</b>	<b>23 452 €</b>
60632 F. petit équipmt	360 €	
6067 Fournitures scolaires	2 980 €	5 406 €

6135 locations mobilières	115 €	230 €
615221 Entretien de bâtiments publics		60 €
61558 autres biens mobiliers		85 €
6156 Maintenance	512 €	
6232 Fêtes et cérémonies		209 €
6248 Divers (transport scolaire)	2 019 €	2 093 €
6262 Frais de télécom	803 €	660 €
6288 Autres services extérieurs	2 295 €	210 €
O12 Charges de personnel	24 562 €	14 498 €

	2020	2021
<b>cantine</b>	<b>85 972 €</b>	<b>103 885 €</b>
60611 eau assainissement	461 €	346 €
60612 électricité	2 825 €	3 130 €
60613 chauffage urbain	3 374 €	2 685 €
60621 Combustibles		
60631 Fourniture entretien	1 570 €	1 466 €
60632 F. petit équipmt	71 €	140 €
60633 F. de voirie		
60636 Vêtement de travail	275 €	77 €
615221 Entretien de bâtiments publics		548 €
615232 Entretien et réparations réseaux	299 €	1 175 €
61558 autres biens mobiliers	1 826 €	982 €
6156 Maintenance	1 658 €	865 €
6262 Frais de télécom	540 €	471 €
personnel	73 074 €	92 000 €

	2020	2021
<b>garderie</b>	<b>25 057 €</b>	<b>43 335 €</b>
60632 F. petit équipmt	61 €	
6064 Fourn. Adm	90 €	
6184 formation	475 €	370 €
6188 Autres frais divers	140 €	76 €

6228 honoraires divers	- €	
6256 Missions	218 €	245 €
6262 Frais de télécom	335 €	362 €
O12 Charges de personnel	23 738 €	42 282 €

	2020	2021	
<b>activité périscolaire</b>	<b>7 302 €</b>	<b>7 480 €</b>	
6064 Fourn. Adm	- €	35 €	
6228 honoraires divers	2 408 €	4 343 €	Etude surveillée + cids
6288 Autres services extérieurs	- €	820 €	
O12 Charges de personnel	- €	1 715 €	
6558 Autres contributions obligatoires	4 894 €	568 €	cids

Dont

O12 Anglais dépenses	1 715 €
recettes	1 701 €

6288 Arts plastiques dépenses	750 €
recettes	1 590 €

6288 Escrime	380 €
recettes sur 2022	368 €

	2020	2021
<b>communication</b>	<b>8 353 €</b>	<b>13 002 €</b>
60632 F. petit équipmt	- €	210 €
6182 Doc. Général et technique	- €	500 €
6232 Fêtes et cérémonies	- €	532 €
6237 Publications	8 353 €	10 961 €
<i>dont journal communal</i>	<i>7 503 €</i>	<i>8 326 €</i>
6238 relat. Pu. Divers	- €	800 €

	2020	2021
<b>animation</b>	<b>14 494 €</b>	<b>26 334 €</b>
60632 F. petit équipmt	323 €	268 €
6064 Fourn. Adm	16 €	
6067 Fournitures scolaires	440 €	296 €
6135 locations mobilières		671 €
615232 Entretien et réparations réseaux	274 €	379 €
6188 Autres frais divers	1 010 €	4 321 €
6232 Fêtes et cérémonies	7 122 €	13 974 €
6237 Publications		26 €
6238 relat. Pu. Divers		150 €
6288 Autres services extérieurs		564 €
6574 subventions	5 310 €	5 685 €

	2020	2021
<b>sport</b>	<b>7 483 €</b>	<b>9 231 €</b>
60611 eau assainissement	544 €	653 €
60612 électricité	1 200 €	923 €
60613 chauffage urbain	976 €	815 €
60632 F. petit équipmt	- €	774 €
6132 locations immobilières	487 €	487 €
61521 Entretien de terrains	913 €	926 €
615221 Entretien de bâtiments publics	- €	998 €
615228 Entretien et réparation autres bâtiments	- €	556 €
6156 Maintenance	- €	264 €
6262 Frais de télécom	264 €	334 €
6574 subv. Pers de dt privé	3 100 €	2 500 €

	2020	2021
<b>Salle YG</b>	<b>20 198 €</b>	<b>23 371 €</b>
60611 eau assainissement	461 €	346 €
60612 électricité	2 825 €	3 130 €

60613 chauffage urbain	3 374 €	2 685 €
615221 Entretien de bâtiments publics	923 €	
615228 Entretien et réparation autres bâtiments	983 €	830 €
615232 Entretien et réparations réseaux	180 €	
61558 autres biens mobiliers	- €	371 €
6156 Maintenance	368 €	373 €
6188 Autres frais divers	466 €	
6228 honoraires divers	- €	2 376 €
6262 Frais de télécom	316 €	335 €
O12 Charges de personnel	10 302 €	12 925 €

	2020	2021
<b>Bibliothèque</b>	<b>5 147 €</b>	<b>4 949 €</b>
60632 F. petit équipmt	151 €	
6064 Fourn. Adm		37 €
6065 Livres	2 967 €	3 141 €
6156 Maintenance	823 €	823 €
6237 Publications	61 €	
6238 relat. Pu. Divers		8 €
6288 Autres services extérieurs		160 €
O12 Charges de personnel	1 146 €	779 €

	2020	2021
<b>Social</b>	<b>7 431 €</b>	<b>4 168 €</b>
60632 F. petit équipmt	1 216 €	
615221 Entretien de bâtiments publics	2 461 €	101 €
gerbes		216 €
6231 annonces et insertions		651 €
O12 Charges de personnel	569 €	260 €
65541 Contributions Banque Alimentaire	2 120 €	1 899 €

6574 subventions	1 065 €	1 041 €
------------------	---------	---------

	2020	2021	
<b>ancienne école</b>	<b>10 287 €</b>	<b>9 812 €</b>	
60611 eau assainissement	472 €	345 €	
60612 électricité	1 046 €	265 €	
60613 chauffage urbain	8 768 €	1 205 €	
615228 Entretien et réparation autres bâtiments	- €	7 998 €	études Apave

	2020	2021	
<b>Eglise cimetières chapelle</b>	<b>1 806 €</b>	<b>8 597 €</b>	
60611 eau assainissement	508 €	506 €	
60612 électricité	164 €	46 €	
60632 F. petit équipmt	- €	6 600 €	
615221 Entretien de bâtiments publics	362 €	249 €	
615228 Entretien et réparation autres bâtiments	- €	158 €	
61558 autres biens mobiliers	536 €	609 €	
6156 Maintenance	237 €	245 €	
6288 Autres services extérieurs		184 €	

	2020	2021	
<b>divers</b>	<b>19 925 €</b>	<b>15 964 €</b>	
60611 eau assainissement	267 €	132 €	
60612 électricité		42 €	
60631 Fourniture entretien	293 €		
60632 F. petit équipmt	29 €	40 €	
61521 Entretien de terrains	- €	2 160 €	abattage arbre
615221 Entretien de bâtiments publics	397 €		
615228 Entretien et réparation autres bâtiments	- €	- €	
615231 Entretien des voies	3 640 €		

6156 Maintenance	2 552 €	2 883 €	défibrillateur + sikli
6161 Primes d'assurances	- €		
6188 Autres frais divers	- €	974 €	remboursement caf
6228 honoraires divers	570 €	50 €	
6232 Fêtes et cérémonies	- €	278 €	
6262 Frais de télécom	506 €	599 €	salle informatique
6288 Autres services extérieurs	1 408 €	1 435 €	fourrière animale
63512 Taxes foncières	2 105 €	2 368 €	
6574 subv. Pers de dt privé	131 €	136 €	
66 Charges financières	6 536 €	3 337 €	
673 titres annulés exercices ant		1 345 €	
7391171 degrvt jeunes agri	151 €	154 €	
<b>non affecté</b>	<b>1 339 €</b>	<b>31 €</b>	

	2020	2021
<b>covid</b>	<b>5 322 €</b>	<b>1 542 €</b>
60631 Fourniture entretien	1 157 €	
60632 F. petit équipmt	4 164 €	1 542 €

	2020	2021
<b>Elus</b>	<b>64 872 €</b>	<b>66 455 €</b>
60632 F. petit équipmt	257 €	
6064 Fourn. Adm	318 €	166 €
6135 locations mobilières		150 €
6182 Doc. Général et technique	42 €	
6232 Fêtes et cérémonies		51 €
6238 relat. Pu. Divers	45 €	1 979 €
6261 Frais d'affranchissement		21 €
AMF	479 €	476 €
Indemnités et cotisations	63 732 €	63 613 €



Madame URVOAS fait une présentation du rapport des finances publiques de la commune pour 2020 :

- Caf brute : 384 637,00 €
- Caf nette (sans dette et assimilé) : 256 333,00 €
- Nombre d'habitants : 1359
- Foyer fiscaux :744 - 37.6 % non imposable très en dessous des moyennes :
  - Département : 51.2 %
  - Région : 50.7 %
  - Etat : 46.6 %
- Revenu fiscal moyen par foyer est de 33 700,00 euros
  - Département : 24380
  - Région :25121
  - Etat :27827
- 10.5 % de résidences secondaires
- 45 établissement soumis à la cotisation foncière des entreprises dont 83 qui sont au minimum des cotisations.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le budget aura lieu fin mars.

### **Objet : Rénovation de l'éclairage public**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** :

Afin de répondre aux besoins de rénovations ponctuelles sur l'éclairage public (rénovation de foyers divers isolés à la suite de pannes, accidents ou vandalisme), le Syndicat Départemental d'Energie doit obtenir, pour chaque intervention, une délibération du Conseil Municipal.

Afin de simplifier cette procédure et ainsi améliorer les délais d'intervention relatifs aux besoins de rénovations ponctuelles, le Syndicat nous propose l'affectation d'une enveloppe annuelle de **10 000,00 euros** dans la limite de laquelle Monsieur le Maire sera habilité à approuver les travaux de faible montant et à passer directement commande auprès du SDE22 pour l'année 2022.

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la T.V.A. et percevra de notre commune une subvention d'équipement : au taux de 70 % majoré d'un plafonnement éventuel appliqué sur le coût du matériel (si matériel non standard) conformément au nouveau règlement financier, calculée sur le montant H.T. de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché et augmentée de frais de maîtrise d'œuvre aux taux de 8%.

### **Objet : Travaux électriques Place de la Mairie**

Monsieur Marcel LE BOZEC informe l'assemblée qu'il a demandé à l'entreprise Eiffage d'effectuer une étude pour réaliser un coffret électrique Place de La Maire.

Le coffret permettra le branchement des différents équipements et appareils électriques lors de manifestations sur la place.

La prise utilisée pour l'instant se trouve sur éclairage public, elle n'est pas alimentée en journée et sa puissance pas suffisamment puissante.

Avec la nouvelle installation Il sera possible de brancher à n'importe quelle heure et la puissance sera suffisante pour accueillir les différentes manifestations.

Monsieur le Maire rappelle le concert programmé le 8 mai 2022 et précise que l'installation devra être faite.

### **Objet : Travaux au stade**

Présentation Monsieur Marcel LE BOZEC, adjoint au Maire en charge des travaux.

Monsieur Marcel LE BOZEC fait savoir que les buts et deux abris de touche ne sont plus aux normes sur le terrain principal, leur remplacement est indispensable pour renouveler les habilitations auprès de la fédération française de football (District, validité 10 ans : 2021-2031) et pour continuer d'accueillir les matchs de coupe et de championnat.

Monsieur Marcel LE BOZEC précise que les changement aurait déjà dû être fait en 2021 mais la ligue a validé l'habilitation une année supplémentaire.

	H.T.	T.T.C.
But (1 paire)	2 781.40 €	3 337.68 €
2 abris de touche	3 323.04 €	3 987.65 €
Total	6 104.44	7 325.33 €

Monsieur le Maire étudie avec la fédération pour financer les équipements.

Madame Gisèle LE GUILLOUZER trouve le coût des équipements élevé.

Monsieur Marcel LE BOZEC précise que les équipements actuels ont au moins trente ans, leur remplacement est nécessaire et va se faire par des équipements qui dureront dans le temps.

Monsieur le maire explique que le city stade dans le bourg a été rénové pour 14 000,00 €.

La rénovation du boulodrome est prévue dans le projet de centre bourg. Le cours de tennis va faire l'objet d'une réflexion. Il s'agit de travaux qui ont un coût important par rapport au frais à engager au terrain de foot. Les travaux sont ici contraints pour respecter les normes et pour continuer d'accueillir les différents matchs de football.

Madame Gisèle LE GUILLOUZER rappelle que même si certaines dépenses étaient subventionnées, entre le Filet, le terrain et les buts il y en a pour 18 120,00 de frais au stade.

Monsieur le Maire précise que le filet était subventionné à 80% par le département.

- Entretien du terrain- décapage de l'herbe, sablage, pelouse, une tonte :

	H.T.	T.T.C.
Terrain principal	5 016.60 €	6 019.92 €

Madame Hannah ISSERMANN demande si ces travaux correspondent également à une obligation.

Monsieur Marcel LE BOZEC explique que ces travaux ne sont pas liés à une obligation réglementaire mais qu'un entretien devrait être fait chaque année or les derniers travaux date d'il y a six ans, le terrain est en mauvais état.

Possibilité de solliciter une subvention auprès de la FFF dans le cadre du Fonds d'Aide au Football Amateurs (FAFA). En effet, la FFF souhaite accompagner la mise en place de projets d'équipements visant à améliorer l'accueil, la sécurité et les conditions de pratique de ses licencié(e)s et de proposer de nouveaux espaces répondant à leurs attentes.

Une subvention peut être accordée selon les modalités de financement définies par la ligue régionale pour chaque nature de projet. Toutefois, l'aide minimum accordée pour un projet sera de 1 500,00 € quelle que soit la nature du projet concerné. De plus, et pour des raisons légales, la Fédération pourra aider dans la limite de 80 % du coût total du projet lorsqu'une collectivité est le porteur du projet.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation de solliciter une subvention auprès de la FFF pour financer les travaux listés ci-dessus.

Madame Gaëlle URVOAS explique que la commune s'inscrit dans le cadre de la relance du sport et l'organisation des jeu olympiques en France relance l'envie des gens de pratiquer du sport. Il faut que la commune ait les espaces pour les accueillir.

Monsieur Christian DAGORN ajoute que les nouveaux lotissements vont amener de nouveaux pratiquant sur la commune.

Madame Gaëlle URVOAS explique que si d'autres associations souhaitent que la commune développe d'autre sports elles peuvent faire remonter leur demande en mairie des crédits pourront être inscrit au budget de la commune

Madame Hannah ISSERMANN rappelle à l'assemblée le mauvais état des gradins et explique qu'il n'est plus possible de les laisser ouvert au public .

Monsieur le Maire confirme et explique qu'il sera nécessaire de les supprimer.

Monsieur le Maire fait savoir qu'il est possible de solliciter une subvention auprès de la FFF dans le cadre du Fonds d'Aide au Football Amateurs (FAFA). En effet, la FFF souhaite accompagner la mise en place de projets d'équipements visant à améliorer l'accueil, la sécurité et les conditions de pratique de ses licencié(e)s et de proposer de nouveaux espaces répondant à leurs attentes.

Une subvention peut être accordée selon les modalités de financement définies par la ligue régionale pour chaque nature de projet. Toutefois, l'aide minimum accordée pour un projet sera de 1 500,00 € quelle que soit la nature du projet concerné. De plus, et pour des raisons légales, la Fédération pourra aider dans la limite de 80 % du coût total du projet lorsqu'une collectivité est le porteur du projet.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation de solliciter une subvention auprès de la FFF pour financer les travaux listés ci-dessus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise Monsieur le maire à solliciter auprès de la FFF une subvention pour financer les travaux au stade.

### **Objet : Lotissement de Roudou Anton, point d'avancement**

La totalité des lots sont réservés, 90% des acquéreurs seront en résidence principale ou en bien locatif annuel. De nombreuses familles ont des enfants, un peu moins d'une vingtaine recensée, certains iront donc dans notre école. 5 foyers sont éligibles à la prime de primo-accédants mise en place par la municipalité.

La convention avec l'aménageur prend en charge le surcoût lié au lotissement élargissement.

Rétrocession d'un terrain en zone naturelle où se situe « la maison de l'espagnol » une réflexion sera à mener pour définir le devenir de ce bâtiment et son usage. Les travaux d'aménagements sont programmés pour fin mars 2022, à la même période que les travaux de la rue de Bouscao.

Des aménagement provisoire de voirie pour éviter que les engins protéger les talus et murs en pierre sèche avec ilot central essais en jaune provisoire comme vielle côte

Important sens interdit sauf riverains après le lotissement et surement interdiction pour les poids lourds. Idée protéger cette rue qui est fragile.

Une signalétique et un aménagement provisoire seront mis en place rue de Roudouanton afin de limiter la vitesse et d'interdire aux véhicules d'accéder à Bouscao.

Une réflexion est portée sur le chemin qui relie convenand ar mud à la cabane de l'espagnol entre la mairie les propriétaires et l'aménageur.

### **Objet : Nom du lotissement de Crec'h Min**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la commercialisation des lots du lotissement de la SEM, celle-ci demande à la commune de délibérer sur le nom du lotissement.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'approuver le nom suivant :

- **Lotissement de Crec'h Min**

Madame Josiane REGUER s'étonne du terme lotissement car pour les autres lotissement de la commune ils ont été appelés résidence exemple résidence de Pors ty Olu.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit dans un premier temps du nom de commercialisation, le terme lotissement va ensuite disparaître et il ne restera que les noms de rue. Auparavant les noms de commercialisation sont devenus des noms de rue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres :

**NOMME** le lotissement de la SEM : **Lotissement de Crec'h Min**

**PRECISE** que ce nom sert uniquement pour la phase de commercialisation.

### **Objet : Dénomination du stade municipal**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,  
**CONSIDERANT** qu'il appartient au Conseil Municipal de délibérer sur la dénomination des rues, places publiques et des bâtiments publics,

**CONSIDERANT** qu'il convient de donner un nom au Stade Municipal, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de dénommer le stade, « Stade Roland GELGON ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres :

**NOMME** le stade municipal : **Pôle sportif Roland Gelgon**

### **Objet : Dénomination des cimetières de la commune**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,  
**CONSIDERANT** qu'il appartient au Conseil Municipal de délibérer sur la dénomination des rues, places publiques et des bâtiments publics,

**CONSIDERANT** qu'il convient de donner un nom aux différents cimetières de la Commune :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres **NOMME** :

- le cimetière proche de l'église : "**Cimetière de l'Eglise**",
- le cimetière derrière l'ancien presbytère : "**Cimetière du Presbytère**"
- le cimetière derrière l'école : "**Cimetière des Fontaines**".

**Objet : Dénomination des nouvelles voies**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,  
**CONSIDERANT** qu'il appartient au Conseil Municipal de délibérer sur la dénomination des rues, places publiques et des bâtiments publics,

**CONSIDERANT** qu'il convient de donner un nom aux nouvelles voies de la Commune  
Monsieur le Maire propose :

Pour Le lotissement Crec'h Min :

Proposition de personnalités féminines locale qui ont marqué l'histoire ou la culture.

- Rue principale : **Rue Gabrielle Tréanton**, Kénaïaise surnommée « Gaby », ambassadrice de l'espéranto, citoyenne du monde.
- Impasse 1 : **Jeanne Bohec**, résistante du Trégor surnommée « La plastiqueuse à vélo », née à Plestin-les-Grèves.
- Impasse 2 : **Madeleine Bello**, née Le Corre, résistante, secrétaire de mairie à Plounevez et Plounérin
- Impasse 3 : **Marguerite Allain-Faure**, surnommée « Jeannette » résistante, déportée.
- Impasse 4 : **Anjela Duval**, poétesse et écrivaine née au Vieux-Marché
- Impasse 5 : **Germaine Leroux**, présidente du club des aînés

Pour Park Roudoù Anton :

- Voie principale en boucle : **Chemin des Lavandières** (roudou ar C'hannerezed)
- **Chemin ar Mud** (roudou ar Mud) reliant le lotissement à la zone Paul par une voie douce.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres **DECIDE de nommer les nouvelles voies comme suit** :

Pour Le lotissement Crec'h Min :

- Rue principale : **Rue Gabrielle Tréanton**,

- Impasse 1 : **Jeanne Bohec,**
- Impasse 2 : **Madeleine Bello,**
- Impasse 3 : **Marguerite Allain-Faure,**
- Impasse 4 : **Anjela Duval,**
- Impasse 5 : **Germaine Leroux,**

Pour Park Roudoù Anton :

- Voie principale en boucle : **Chemin des Lavandières** (roudou ar C'hannerezed)
- **Chemin ar Mud** (roudou ar Mud) reliant le lotissement à la zone Paul par une voie douce.

### **Objet : Plaques de rues : choix, matériaux, coût, disposition**

Monsieur la Maire attendait un visuel de la société gargam qui n'est pas encore arrivé. Le choix du visuel présenté dans le vivre à saint en réunion publique parlé en com dev terr Pour le matériaux choix pour fonte aluminium résistant doit tenir dans le temps à condition qu'il respecte le visuel attente proposition lettrine en revanche la graphie du tour, le logo de la commune c'est ok

Le choix fait par la commission développement du Territoire et par les citoyens lors de la réunion publique est identique. Il met en évidence l'identité visuelle de la commune. Le choix d'un matériau noble et durable a été fait : la fonte d'aluminium. Enfin le choix d'une entreprise compétitive, stable qui nous assure un suivi de commande nous a amené vers la société GARGAM. Le devis pour 43 plaques est de 2617€ HT 3200 € TTC. Seuls les panneaux manquants seront réalisés dans un premier temps, les panneaux endommagés seront remplacés au fil de l'eau ensuite. La municipalité privilégiera toujours des plaques de rues fixées sur les murs ou maisons plutôt que sur poteaux afin de libérer au maximum les espaces de mobilité active.

La couleur de fond ral 10/13 blanc cassé beige

Demande BAT et faire un panneau d'abord avant de valider les 43 essai sur avenue de la résistance

### **Objet : Vente d'une bande de terrain communal**

Monsieur le maire informe l'assemblée que lors de la présentation de la vente de terrain rue François Allain à l'occasion d'un rendez-vous de quartier, un riverain a sollicité les élus pour acquérir une bande de 3m de large afin de décaler son habitation de la limite de son terrain. La vente de la parcelle est abandonnée pour des raisons de réseaux trop nombreux rendant la parcelle non constructible. Cependant la bande de terrain de 85,5m<sup>2</sup> pourra être cédée à 80€ le m<sup>2</sup> soit 6 840,00 €. Les frais de bornage et d'actes sont à la charge de l'acquéreur voisin.

Trois liquide en barre présent sur la parcelle seront déplacé à l'entrée du bourg devant le magasin Nous anti-gaspi.

Madame GU explique que le terrain pourra peut-être dans le futur être cédé pour un habitat léger si la commune en a vraiment le besoin

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres :

**AUTORISE** la vente d'une bande de terrain de 85.5 m<sup>2</sup> de la parcelle BE 218 le long de la parcelle BE 211.

**FIXE** le prix de vente à 80 € le m<sup>2</sup>

**DIT** que les frais de bornage et les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

### **Objet : Bien sans maître cadastré BR23**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.1123-1 et L.1123-2

Vu le code civil, et notamment son article 713

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la commune de ces biens.

Il expose que le propriétaire de l'immeuble cadastré BR23 est décédé le 8/2/1991 (décès depuis plus de trente ans).

Il indique que ce bien fait donc partie d'une succession ouverte depuis plus de trente ans et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté.

Ce bien revient donc de plein droit à la commune si elle n'y renonce pas.

Monsieur le Maire explique que sa destination n'est pas décidée, elle sera étudiée par les commissions développement du territoire et affaires sociales courant 2022.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil municipal :

**DECIDE** d'exercer les droits que lui confèrent les dispositions législatives susvisées et d'acquérir l'immeuble en question pour les raisons suivantes : *vocation à être remis en état par la commune.*

➤ Points Communautaires :



**Objet : Convention cadre pour la réalisation de prestations de services entre commune et communauté**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la Convention cadre pour la réalisation de prestations de services du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2024 entre la commune de Saint-Quay-Perros et Lannion-Trégor Communauté.

➤ Questions diverses selon règlement intérieur

- la mission argent de poche (Omar Abdelmoumene),  
Omar Abdelmoumene souhaite prolonger les missions argent de poche hors de la période estivale et hors périodes de vacances scolaires, ceci les rend non éligibles aux subventions de la CAF (5€ par mission). Le Maire rappelle que ces missions sont utiles et que leur réalisation ne doit pas être conditionnée à une quelconque subvention. Il est aussi important que chaque conseiller ayant des propositions de missions les présente en mairie, M Abdelmoumene en sera le tuteur.  
Des missions pourront être proposées comme le désherbage des cimetières.  
Madame Nathalie LE DILAVREC explique que les panneaux de rue et totem de rue n'ont pas été nettoyé  
Monsieur le Maire explique qu'il faut rester vigilant car les missions argent de poche ne doivent pas se substituer à un emploi mais peuvent se substituer à un travail de bénévole.  
Madame Gaëlle URVOAS explique que les missions argent de poche correspondent à une intégration dans un groupe et éventuellement un groupe de bénévole ce qui permet de développer le lien intergénérationnel.  
Madame Hannah ISSERMANN précise qu'il est nécessaire que les missions soient bien cadrées avant leur exécution pour que les jeunes et les encadrants sachent exactement ce qu'ils ont à faire au moment de la mission.  
Madame Gaëlle URVOAS précise que des exemples de missions argent de poche doivent se trouver sur le site de LTC

- la grainothèque

Monsieur Hervé LE BONNIEC, délégué à l'éco-responsabilité fait la présentation d'une Grainothèque confectionné par un collectif de citoyens, permettant l'échange et le don de graines. Monsieur Hervé Le Bonniec demande un lieu abrité et adapté pour accueillir cette initiative citoyenne et responsable. Le conseil après en avoir discuté propose la bibliothèque (sous accord de la responsable de la bibliothèque) en attendant d'avoir dans l'espace associatif un endroit dédié plus approprié. Une affiche sera mise dans le hall d'accueil de la mairie.

**L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 21h00.**

VU LE MAIRE,

VU LE SECRETAIRE DE SEANCE